



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 103 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
FINANCES
VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
70. Affectation du résultat 2019**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 23 juillet,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020103-DE
Reçu le 24/07/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 103 - 23.07.2020

En exercice ... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES FINANCES VOTE DU BUDGET BUDGET PRINCIPAL 70. Affectation du résultat 2019

Vu l'article L.2311-5 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la présentation effectuée en séminaire des élus le 16/07/2020,

Considérant que l'affectation de résultat doit couvrir au moins le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 ;

Considérant que le compte administratif 2019 du budget principal présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2019	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	2 821 357,39 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2018 précédé du signe – ou +	4 059 027,13 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	6 880 384,52 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2019	
D - Solde d'exécution d'investissement 2019	4 023 836,59 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-7 500 042,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-3 476 205,41 €
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	5 400 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 480 384,52 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2019 du budget principal de la communauté de communes de l'île de Ré tel que présenté ci-dessus soit :
 - Au 1068 - Réserve d'investissement 5 400 000€
 - En report de fonctionnement R002 1 480 384,52€

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à :

www.telerecours.fr

PR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020103-DE
Reçu le 24/07/2020